



Syndicat du Bassin de l'Oudon

6 rue de la Roirie - 49500 SEGRE EN ANJOU BLEU

(accès par : rue Charles Guilleux, parking Groupe Milon, porte A)

Tél : 02.41.92.52.84 - mail : contact@bvoudon.fr - www.bvoudon.fr

n° siret : 200 077 881 00015

SEGRE EN ANJOU BLEU, le 10/03/2026

Dossier suivi par Franck AKPO

Franck.akpo@bvoudon.fr

Service : gestion quantitative

Nos réf : JR/QL/RT/FA 2026- 92

Monsieur Hugues MOUTOUH,
Préfet de la région Centre-Val de Loire,
Préfet du Loiret et Préfet coordonnateur du
bassin Loire Bretagne

Objet : Déclaration d'intention pour l'engagement du Syndicat du Bassin de l'Oudon dans une démarche PAPI à l'échelle du bassin versant de l'Oudon.

Vos références : courrier de Mme la Préfète du 4 mars 2026

PJ : Arrêté de périmètre du bassin de l'Oudon et délibération du 25/02/2026.

Monsieur le Préfet,

Le Syndicat du Bassin de l'Oudon, structure porteuse de la commission locale de l'eau du bassin versant de l'Oudon, compétent notamment en matière de GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), intervient à l'échelle du bassin versant de l'Oudon, sur plusieurs intercommunalités et départements. Cette échelle hydrographique constitue un cadre cohérent pour construire une stratégie globale de prévention des inondations.

Le bassin de l'Oudon a connu plusieurs épisodes significatifs d'inondations ces dernières années, notamment en 2018, 2024 et 2025. À la suite de ces événements, des études ont notamment été engagées avec le CEREMA sur le Pays de Craon (53) et Erdre-en-Anjou (49) et avec le bureau d'étude VATNA Conseil à Villemore dans la commune de Saint-Cyr-le Gravelais (53). Ces études permettront d'améliorer la connaissance locale du risque et soulignent la nécessité d'une approche coordonnée à l'échelle du bassin.

Dans ce contexte, les élus du Syndicat du bassin de l'Oudon ont, par courrier en date du 4 décembre 2025, fait part au préfet coordonnateur de bassin de leur souhait de s'engager dans une démarche de Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI). Cette volonté a été confirmée le 25 février 2026 par une délibération des élus du Syndicat du bassin de l'Oudon, actant leur intention de porter un PAPI à l'échelle du territoire. Par courrier en date du 4 mars 2026, Madame la Préfète coordonnatrice du bassin Loire-Bretagne a encouragé cette démarche d'engagement dans un PAPI et a précisé les conditions de mise en œuvre de cette déclaration.

Le futur PAPI permettra de construire une stratégie territoriale partagée de réduction du risque d'inondation et de ses conséquences, fondée sur une connaissance consolidée des aléas et des enjeux. Le programme d'études préalables, qui intégrera les études en cours, permettra de bâtir un programme d'actions pour compléter le diagnostic et identifier les enjeux.

Il s'agira en particulier :

- De consolider la connaissance des débordements de cours d'eau, du ruissellement et des zones de vulnérabilité ;
- D'évaluer les conséquences des inondations sur les populations, activités économiques, équipements et réseaux ;
- D'analyser les dispositifs existants en matière de prévision, alerte, gestion de crise et réduction de la vulnérabilité ;
- D'intégrer les effets potentiels du changement climatique et le rôle des fonctionnalités naturelles du bassin versant ;

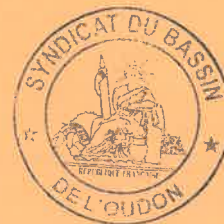
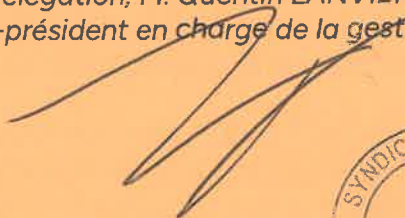
Cette démarche permettra d'identifier les maîtres d'ouvrage et partenaires concernés et de construire une stratégie compatible avec le SAGE de l'Oudon, les documents d'urbanisme et les politiques locales de gestion des milieux aquatiques et de gestion de crise.

Par la présente, le Syndicat du Bassin de l'Oudon officialise donc son intention d'engager une démarche PAPI et sollicite l'accompagnement des services de l'État.

Dans l'attente de la désignation du référent État par vos soins, je vous informe que serai l'élu référent, en ma qualité de Vice-président en charge de la gestion quantitative pour échanger et assurer la coordination de la démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le préfet, l'expression de mes sentiments distingués.

Le Président, M. Joël RONCIN
Par délégation, M. Quentin LANVIERGE,
Vice-président en charge de la gestion quantitative,



Copie pour information à :

- Madame la Préfète de la Mayenne
- Monsieur le Préfet de Maine et Loire
- DDT49 – à l'attention de Mme GAUDEFRY
- DDT53 – à l'attention de M. LEPAON
- DREAL Pays de la Loire – à l'attention de M. GAUTIER